

reste lui-même avec autant de bonne grâce que de modestie, nous ayons présent à la pensée, l'axiôme de Boileau,

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Cependant il nous est impossible de ne pas soupçonner, en lisant certaines phrases, que l'auteur n'a pas eu la conscience bien exacte de tout ce qu'il voulait dire, soit qu'il ait oublié l'idée en cherchant l'expression, soit qu'il ait oublié l'expression en courant après l'idée. C'est ainsi que nous avons vainement cherché un sens au passage suivant : « tant que les nations ne seront pas confondues par des alliances ou des conquêtes capables d'en former une seule famille, il existera entre elles des rivalités qui, sans la protection, dégénèreraient en hostilités violentes. » A la première vue, grande a été notre admiration : la protection qui divise les peuples devenue pacificatrice ! La protection qui s'oppose à l'échange fraternel de leurs produits et par conséquent à la fusion de leurs intérêts, changée en déesse souriante de la paix ! Nous ne lui avons jamais attribué cette bienfaisante influence ; et conformément aux enseignements de l'histoire, nous avons toujours cru qu'elle était non seulement une arme de guerre, mais encore un moyen de continuer les hostilités après la signature de la paix.

Voyez la médisance et comme chacun cause !

Jusque-là cependant nous n'avions que le droit de nous étonner de ce que cette assertion renfermait de hardi et d'inattendu, lorsqu'en continuant notre lecture, nous avons trouvé que l'Angleterre, en usant d'une rigoureuse protection vis-à-vis des nations étrangères, ... n'avait inspiré qu'une « aversion universelle », et encore que la protection constituait un « isolement haineux ». Obligé de nous demander comment la protection qui produit une « aversion universelle » et un « isolement haineux » pouvait empêcher les « rivalités des peuples de dégénérer en hostilités violentes », nous avons bien été forcé de penser que les idées de M. D. sur la protection manquaient encore d'une précision suffisante.

Vous dites autre part : « nous devons user de la liberté et de la protection avec modération et convenance, afin de trouver et pratiquer la loi impérieuse et bienfaisante des gravitations sociales ».